

## AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK**  
représentée par son président, Monsieur Vincent HOHLER  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 785 724 378 00019

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

u

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 608 380 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 071 946,50 €, le solde restant s'élève à 1 536 433.50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 360 125 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 2 968 505 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 4 478 500 €.

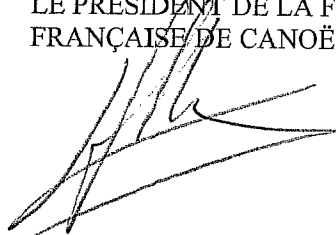
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 77 672 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

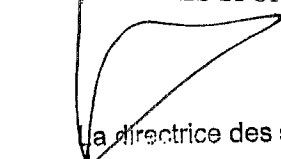
Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 30 MAI 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK



LE DIRECTEUR DES SPORTS



La directrice des sports

30/05/16  
VISE LE ..... DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ ... 210 117 2047.

Laurence LEFEVRE

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Associer le réseau sportif notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	42955		43839	43176	44039	44819		
Nombre de licences								
Nombre de licences et d'ATP	321200		339788	342000	345000	348000		
Nombre total de licences et d'ATP	394155		389627	385176	389039	392919		
Nombre et taux de licences féminines	12581 (29,29%)		13111 (29,91%)	12821 (29%)	12771 (29%)	13026 (29%)		
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	863 (2%)	880 (2%)	888 (2%)		
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	10590 (24,65%)		10484 (23,91%)	(%)	(%)	(%)		
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	180		185	150	160	170		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière	56,34		56,52	50,0 %	50,0 %	50,0 %		
Comporter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	3		5	3	3	3		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Rang sportif de la France								
Taux de suivi médical complet - SHN	%		91,02%	90%	90%	90%		
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%		76,3%	80%	80%	80%		
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0		0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CIS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	55 (83,33%)		57 (87,69%)	%	%	%		

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	181		216	220	240	260		
Créer un réseau de clubs performants et employeurs	116		134	120	140	150		
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	0		0	0	1			
Améliorer l'offre d'animation sportive pour tout type de public	400		450	500	550	600		
Etre un acteur reconnu de la mise en oeuvre de la LEMA	630		690	700	800	900		
Former les bénévoles, les cadres et les pratiquants	582		688	400	400	400		
Former les bénévoles, les cadres et les pratiquants	204		151	200	200	200		
Obtenir les meilleurs résultats sur les podiums internationaux	4		4	5	5			
Renforcer l'influence de la France auprès des instances internationales	9		8	9	9	9		

VH

## Relevé d'identité bancaire

TITULAIRE DU COMPTE  
F.F.C.K.

DOMICILIATION  
C.C. AG CRETEIL

		RIB		
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	
42559	00022	21021773306	31	

IBAN  
FR76 4255 9000 2221 0217 7330 631

BIC  
CCOPFRPPXXX

*Lu*